CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6553

concernant le comité d'éthique et de la recherche : présentation du rapport annuel du ministère de la Santé et des Services sociaux

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU que le ministre de la Santé et des Services sociaux a accordé la reconduction de la désignation au comité d'éthique de la recherche, ci-après « CER » de l'Université du Québec en Outaouais, ci-après « l'UQO » pour une période allant du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2022, conditionnellement à ce que l'UQO se conforme aux conditions arrêtées;

ATTENDU que le conseil d'administration, lors de la séance du conseil tenue le lundi 28 octobre 2019, a accepté de répondre favorablement à la reconduction de la désignation ministérielle et à se prononcer sur l'acceptation des conditions émises par le MSSS concernant la désignation du comité d'éthique et de la recherche de l'UQO;

ATTENDU les conditions arrêtées, les modifications demandées et les mesures requises par le MSSS pendant la durée de la désignation du CER;

ATTENDU qu'il y a lieu de répondre favorablement aux exigences du MSSS afin de conserver la désignation;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Bourgon, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

D'INFORMER le ministre de la Santé et des Services sociaux que le conseil d'administration de l'UQO a pris connaissance du rapport présenté;

DE MANDATER la présidence du conseil d'administration à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, la section 11 *: Mesures prises par le/les établissements* du rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6554

concernant le renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice du Service des ressources humaines

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'adoption du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* lors de la séance du conseil d'administration du 25 mai 2010;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 11 : « Évaluation » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'échéance du contrat de madame Manon Michaud le 6 janvier 2021;

ATTENDU la recommandation favorable du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat de cadre de madame Manon Michaud et ainsi lui reconnaître la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du protocole d'entente entre l'Université et l'Association des cadres à compter du 7 janvier 2021;

DE RENOUVELER l'affectation de madame Manon Michaud au poste de directrice du Service des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6555

concernant la délégation de pouvoirs au comité exécutif pendant la période d'été

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU que dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs particuliers décrits à l'article 56 du *Règlement général*, le conseil d'administration approuve notamment la délégation des pouvoirs au comité exécutif;

ATTENDU l'article 57 du *Règlement général* qui prévoit la délégation de certains pouvoirs au comité exécutif pour la période comprise entre le jour suivant la dernière séance ordinaire du conseil prévue au calendrier des instances, en mai ou en juin, et celui du jour de la première séance d'exercice suivant, en septembre ou en octobre;

ATTENDU l'article 97 du *Règlement général*, qui stipule qu'en plus des pouvoirs reliés à l'administration courante de l'Université, le comité exécutif exerce aussi les pouvoirs que lui délègue par résolution le conseil d'administration et ceux qui lui sont attribués exclusivement en vertu du *Règlement général*;

ATTENDU les explications du secrétaire général;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par monsieur Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER que durant la période comprise entre le jour suivant la dernière séance ordinaire du conseil d'administration prévue au calendrier des instances (en mai ou en juin) et celui du jour de la première séance de l'exercice suivant (en septembre ou en octobre), le conseil d'administration délègue notamment au comité exécutif les pouvoirs suivants :

a) approuver l'engagement des professeurs;
b) autoriser l'affectation du personnel de direction de l'UQO;
c) approuver toute prestation ou tout louage de services, de tout prêt ou de tout emprunt, de tout contrat, dont la valeur excède, dans chaque cas, la somme de cinq cent mille dollars (500 000 $), mais n'excède pas le montant de deux millions de dollars (2 000 000 $), sauf dans tous les cas lorsque le financement provient des subventions de recherche;
d) conclure, avec les établissements d'enseignement ou de recherche, tout accord qu'elle juge utile à la poursuite de ses fins;
e) acquérir, posséder, louer, détenir, administrer et aliéner des biens par tous modes légaux et à tout titre;
f) accepter tout don, legs ou autres libéralités;
g) prononcer l'exclusion d'un étudiant en application du *Code de conduite* ou du *Règlement concernant le plagiat et la fraude.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6556

concernant la recommandation d'une désignation liée à une reconnaissance

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6557

concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2019-2020

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU le plan des effectifs 2019-2020;

ATTENDU la situation budgétaire 2020-2021 présentée au conseil d'administration du 28 avril 2020;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les modifications au plan des effectifs pour l'année 2019-2020 comprenant les modifications suivantes :

Au 16 juin 2020 :

1. **de créer** un (1) poste professionnel de spécialiste en sciences de l'éducation – conseillère ou conseiller pédagogique en technologies éducatives au Décanat de la gestion académique à Gatineau;

2. **de modifier** le lieu de travail (localité) d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou coordonnateur à la gestion financière au Service des finances à Saint-Jérôme au lieu de Gatineau. Ce poste a été créé lors du CA du 23 avril 2019 (résolution 417-CA-6347).

Au 1er juillet 2020 :

1. **d'abolir** un (1) poste du personnel de soutien de secrétaire de direction au Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme à Saint-Jérôme;

2. **de créer** un (1) poste du personnel de soutien de secrétaire au Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme à Saint-Jérôme;

3. **de modifier** le rattachement d'un (1) poste professionnel de chargée ou chargé de projet en développement et en formation continue du Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme à Saint-Jérôme au Décanat de la formation continue, des partenariats et de l'internationalisation à Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6558

concernant la mise à jour et priorisation des projets du Plan décennal d'investissements universitaires 2021-2031

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'obligation de l'Université de transmettre son Plan décennal d'investissements universitaires (PDIU) au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) pour être conforme à la loi et au règlement sur les investissements universitaires;

ATTENDU que le PDIU se veut un exercice de planification et de priorisation des investissements pour le MEES et le MEI;

ATTENDU que le PDIU n'est pas considéré par le MEES et le MEI comme une demande de financement;

ATTENDU que le PDIU 2021-2031 doit être appuyé par une résolution du conseil d'administration;

ATTENDU la présentation et les explications de la rectrice et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation de la rectrice et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Bourgon, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le Plan décennal d'investissements universitaires 2021-2031 de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6559

concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de premier, deuxième et troisièmes cycles

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste comportant le nom des personnes ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission d'attestations d'études formulée par la résolution 370-CE-2957 de la commission des études du 4 juin 2020;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par monsieur Vincent Boutonnet,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier cycle, de deuxième cycle et de troisième cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6560

concernant l'amendement du calendrier universitaire de 2020-2021 et des calendriers subséquents de l'Université du Québec en Outaouais afin de devancer la date limite de réinscription sans frais de retard de sept (7) jours

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'article 6 du *Règlement général* 1 de l'*Université du Québec* : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU les difficultés rapportées par les directions et codirections de modules ainsi que par les responsables et coresponsables de programmes qu'occasionnent les inscriptions tardives dans l'exercice de planification de l'offre de cours;

ATTENDU le projet d'amendement du calendrier universitaire de 2020-2021 et des calendriers subséquents de l'Université du Québec en Outaouais afin de devancer la date limite de réinscription sans frais de retard de sept (7) jours;

ATTENDU la résolution 370-CE-2960 de la commission des études du 4 juin 2020;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'amendement du calendrier universitaire de 2020-2021 et des calendriers subséquents de l'Université du Québec en Outaouais afin de devancer la date limite de réinscription sans frais de retard de sept (7) jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6561

concernant le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2021-2022

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU l'article 4 du *Régime des études de premier cycle* et l'article 1.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2021-2022;

ATTENDU la résolution 370-CE-2959 adoptée par la commission des études du 4 juin 2020;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Vincent Boutonnet,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6562

concernant la modification du calendrier universitaire pour l'année 2020-2021

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Le calendrier universitaire;

ATTENDU l'article 4 du *Régime des études de premier cycle* et l'article 1.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2020-2021;

ATTENDU la résolution 369X-CE-2955 adoptée par la commission des études du 30 mai 2020;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la modification du calendrier universitaire pour l'année 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6563

concernant le projet de refonte du programme coopératif au baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU le projet de refonte des programmes coopératifs;

ATTENDU les annexes afférentes au projet;

ATTENDU la résolution 128-SCE-276 de la sous-commission des études du 9 avril 2020 concernant le projet de refonte du programme coopératif au baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la cent-vingt-huitième réunion de la sous-commission des études du 9 avril 2020;

ATTENDU la résolution 370-CE-2961 de la commission des études du 4 juin 2020 concernant le projet de refonte du programme coopératif au baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Bourgon, appuyée par monsieur Vincent Boutonnet,

IL EST RÉSOLU :

DE SUSPENDRE l'ancienne version du programme coopératif au baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines (7314) à partir du trimestre d'été 2021;

D'OUVRIR le nouveau programme coopératif au baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines à compter du trimestre d'automne 2021 selon un régime d'admission à temps complet, aux trimestres d'automne et d'hiver au campus de Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6564

concernant le projet de refonte du programme coopératif au baccalauréat en informatique

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU le projet de refonte des programmes coopératifs;

ATTENDU les annexes afférentes au projet;

ATTENDU la résolution 128-SCE-277 de la sous-commission des études du 9 avril 2020 concernant le projet de refonte du programme coopératif au baccalauréat en informatique;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la cent-vingt-huitième réunion de la sous-commission des études du 9 avril 2020;

ATTENDU la résolution 370-CE-2962 de la commission des études du 4 juin 2020 concernant le projet de refonte du programme coopératif au baccalauréat en informatique;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

DE SUSPENDRE l'ancienne version du programme coopératif au baccalauréat en informatique (7033) à partir du trimestre d'été 2021;

D'OUVRIR le nouveau programme coopératif au baccalauréat en informatique à compter du trimestre d'automne 2021 selon un régime d'admission à temps complet, aux trimestres d'automne et d'hiver au campus de Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6565

concernant le projet de refonte du programme coopératif au baccalauréat en administration

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU le projet de refonte des programmes coopératifs;

ATTENDU les annexes afférentes au projet;

ATTENDU la résolution 128-SCE-278 de la sous-commission des études du 9 avril 2020 concernant le projet de refonte du programme coopératif au baccalauréat en administration;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la cent-vingt-huitième réunion de la sous-commission des études du 9 avril 2020;

ATTENDU la résolution 370-CE-2963 de la commission des études du 4 juin 2020 concernant le projet de refonte du programme coopératif au baccalauréat en administration;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par monsieur Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

DE SUSPENDRE l'ancienne version du programme coopératif au baccalauréat en administration (7128) à partir du trimestre d'été 2021;

D'OUVRIR le nouveau programme coopératif au baccalauréat en administration à compter du trimestre d'automne 2021 selon un régime d'admission à temps complet, aux trimestres d'automne et d'hiver aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6566

concernant la création d'un programme court de premier cycle en comptabilité financière au campus de Saint-Jérôme

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU le projet de création d'un programme court de premier cycle en comptabilité financière au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU les résolutions 308-DCTB-1295 et 309E-DCTB-1297 de l'assemblée départementale des sciences comptables adoptées respectivement les 22 et 23 avril 2020 concernant l'ouverture du programme court en comptabilité financière au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU la résolution 145-1CTB-01 du conseil de module des sciences comptables adoptée le 1er mai 2020 concernant l'ouverture du programme court de premier cycle en comptabilité financière au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal non confirmé de la 129e sous-commission des études concernant le projet de création d'un programme court de premier cycle en comptabilité financière au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU la résolution 129-SCE-285, adoptée lors de la 129e sous-commission des études, tenue le 13 mai 2020, concernant le projet de création d'un programme court de premier cycle en comptabilité financière au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU la résolution 370-CE-2965, adoptée lors de la 370e commission des études, tenue le 4 juin 2020, concernant le projet de création d'un programme court de premier cycle en comptabilité financière au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Patrick Duguay, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ouverture des admissions au programme court de premier cycle en comptabilité financière au campus de Saint-Jérôme, au trimestre d'automne selon un régime d'admission à temps partiel, et ce, à compter du trimestre d'automne 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6567

concernant la réouverture du programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes (0528)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la résolution 309-CE-2280 concernant la formulation d'un avis favorable à l'effet de suspendre les admissions au programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes à compter de l'automne 2013, laquelle a été rejetée à la majorité par les membres de la commission des études;

ATTENDU la résolution 368-CA-5553 du conseil d'administration concernant la suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes à compter de l'automne 2013;

ATTENDU la résolution UQO-DEL-20-184-626 de l'assemblée départementale d'études langagières adoptée le 11 février 2020 concernant la réouverture du programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes;

ATTENDU le projet de réouverture du programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes (0528);

ATTENDU l'argumentaire de madame Natalia Dankova, professeure et directrice du département d'études langagières;

ATTENDU la résolution 129-SCE-282 de la 129e sous-commission des études du 13 mai 2020, concernant le projet de réouverture du programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes (0528);

ATTENDU l'extrait non confirmé du procès-verbal de sous-commission des études du 13 mai 2020, concernant le projet de réouverture du programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes (0528);

ATTENDU la résolution 370-CE-2966 de la commission des études du 4 juin 2020, concernant le projet de réouverture du programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes (0528);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la réouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes (0528) au campus de Gatineau, selon un régime d'admission à temps partiel, aux trimestres d'automne, d'été et d'hiver, et ce, à compter du trimestre d'hiver 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6568

concernant la fermeture de l'offre du programme de certificat en gestion et évaluation immobilières (4030) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse et d'ouverture de ce même programme au campus de Saint-Jérôme

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la décision de l'UQO de se retirer du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse;

ATTENDU la résolution 159-CMSA-20-05-11-01 du conseil de module des sciences de l'administration, adoptée lors de la réunion tenue le 11 mai 2020, concernant le programme de certificat en gestion et évaluation immobilières (4030) offert au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse;

ATTENDU la résolution ADOSA 19-05-2020 Nº 1774 de l'assemblée départementale des sciences administratives, adoptée lors de la réunion tenue le 19 mai 2020, concernant le programme de certificat en gestion et évaluation immobilières (4030) offert au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse;

ATTENDU la résolution 370-CE-2968 de la commission des études tenue le 4 juin 2020;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Dimitri della Faille de Leverghem, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

IL EST RÉSOLU :

DE FERMER l'offre du programme de certificat en gestion et évaluation immobilières (4030) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse, et ce, dès le trimestre d'automne 2020;

D'OUVRIR le programme de certificat en gestion et évaluation immobilières (4030) au campus de Saint-Jérôme aux trimestres d'automne et d'hiver, selon un régime d'admission à temps partiel, et ce, dès le trimestre d'automne 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6569

concernant la fermeture de l'offre du programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0749) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse et d'ouverture de ce même programme au campus de Saint-Jérôme

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la décision de l'UQO de se retirer du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse;

ATTENDU la résolution 04-08-05-2020 du comité de programmes en gestion de projet, adoptée lors de la réunion tenue le 8 mai 2020, concernant le programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0749) offert au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse;

ATTENDU la résolution ADOSA 19-05-2020 Nº 1775 de l'assemblée départementale des sciences administratives, adoptée lors de la réunion tenue le 19 mai 2020, concernant le programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0749) offert au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse;

ATTENDU la résolution 370-CE-2969 de la commission des études tenue le 4 juin 2020;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

DE FERMER l'offre du programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0749) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse, et ce, dès le trimestre d'automne 2020;

D'OUVRIR le programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0749) au campus de Saint-Jérôme aux trimestres d'automne et d'hiver, selon un régime d'admission à temps partiel, et ce, dès le trimestre d'automne 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6570

concernant la fermeture des admissions des étudiants libres (9999) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la décision de l'UQO de se retirer du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse;

ATTENDU la résolution 370-CE-2970 de la commission des études tenue le 4 juin 2020, concernant la fermeture des admissions des étudiants libres (9999) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Patrick Duguay, appuyée par madame Chrystine Loriaux,

IL EST RÉSOLU :

DE FERMER les admissions des étudiants libres (9999) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse, et ce, dès le trimestre d'automne 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6571

concernant l'autorisation des inscriptions pour les étudiants libres (9999) à des cours des programmes du premier cycle en éducation, programmes contingentés, au campus de Saint-Jérôme

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la résolution 283-CE-2056 de la commission des études et la résolution 344-CA-5193 du conseil d'administration concernant l'ouverture des admissions à temps partiel au campus de Saint-Jérôme pour les étudiants libres (9999), à compter de l'automne 2010;

ATTENDU le statut d'étudiant libre défini au *Régime des études de premier cycle* (art. 5.5);

ATTENDU les demandes reçues de candidats pour l'inscription à des cours existants dans les cheminements des programmes du premier cycle en éducation, programmes contingentés, au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU le projet de création d'un certificat en approches éducatives et la prévision d'ouverture de ce programme seulement pour l'automne 2021, aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme;

ATTENDU l'obligation des étudiants libres de respecter les préalables pour l'inscription aux cours de leur choix et l'impossibilité pour eux de s'inscrire aux stages qualifiants;

ATTENDU la résolution UQO-MSE-20-05-08-1171 du conseil de module des sciences de l'éducation, adoptée lors de la réunion tenue le 8 mai 2020, concernant le projet d'autorisation des inscriptions pour les étudiants libres (9999) à des cours des programmes du premier cycle en éducation, programmes contingentés, au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU la résolution 370-CE-2971 de la commission des études du 4 juin 2020;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER, sous réserve d'approbation du Module des sciences de l'éducation**,** les inscriptions pour les étudiants libres (9999) à des cours des programmes du premier cycle en éducation, programmes contingentés, au campus de Saint-Jérôme, selon un régime d'admission à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver, et ce, dès le trimestre d'automne 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6572

concernant la modification du programme de maîtrise en gestion de projet (avec mémoire) (3153)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la résolution 01-28-11-2019 du comité de programmes en gestion de projet, adoptée lors de la réunion tenue le 28 novembre 2019, concernant l'ouverture des admissions pour la maîtrise en gestion de projet, profil avec mémoire (3153);

ATTENDU la résolution 02-28-11-2019 du comité de programmes en gestion de projet, adoptée lors de la réunion tenue le 28 novembre 2019, concernant les conditions d'admission pour la maîtrise en gestion de projet, profil avec mémoire (3153);

ATTENDU la résolution 01-08-05-2020 du comité de programmes en gestion de projet, adoptée lors de la réunion tenue le 8 mai 2020, concernant la modification des conditions d'admission de la maîtrise en gestion de projet, profil avec mémoire (3153);

ATTENDU l'approbation de la modification du programme de maîtrise en gestion de projet (avec mémoire) (3153) par le responsable réseau des programmes en gestion de projet, monsieur Louis Babineau;

ATTENDU le triptyque de modification du programme de maîtrise en gestion de projet (avec mémoire) (3153);

ATTENDU la résolution 370-CE-2975 de la commission des études du 4 juin 2020;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ouverture des admissions à la maîtrise en gestion de projet (avec mémoire) (3153) aux trimestres d'hiver, selon un régime d'admission à temps complet et à temps partiel, et ce, à compter du trimestre d'hiver 2021;

D'APPROUVER la modification des conditions d'admission à la maîtrise en gestion de projet (avec mémoire) (3153) qui consiste à ajouter la base adulte ainsi que la passation d'une entrevue, et ce, à compter du trimestre d'hiver 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6573

concernant la modification des conditions d'admission des programmes courts de deuxième cycle en gestion du changement (0178) et en consultation (0179)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la résolution 02-08-05-2020 du comité de programmes en gestion de projet, adoptée lors de la rencontre du 8 mai 2020, concernant la modification des conditions d'admission du programme court de deuxième cycle en gestion du changement (0178);

ATTENDU le triptyque de modification du programme court de deuxième cycle en gestion du changement (0178);

ATTENDU la résolution 03-08-05-2020 du comité de programmes en gestion de projet, adoptée lors de la rencontre du 8 mai 2020, concernant la modification des conditions d'admission du programme court de deuxième cycle en consultation (0179);

ATTENDU le triptyque de modification du programme court de deuxième cycle en consultation (0179);

ATTENDU la résolution de 370-CE-2978 de la commission des études du 4 juin 2020;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par monsieur Patrick Duguay,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification des conditions d'admission sur la base études universitaires et sur la base adulte des programmes courts de deuxième cycle en gestion du changement (0178) et en consultation (0179), et ce, à compter du trimestre d'hiver 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6574

concernant la modification des conditions d'admission du programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat (0778)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la résolution 01-11-05-2020 du comité de programme du MBA, adoptée lors de la rencontre du 11 mai 2020, concernant la base d'admission pour le programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat (0778);

ATTENDU le triptyque de modification du programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat (0778);

ATTENDU la résolution 370-CE-2980 de la commission des études du 4 juin 2020;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification des conditions d'admission sur la base études universitaires et l'ajout de conditions d'admission sur la base adulte pour le programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat (0778), et ce, à compter du trimestre d'hiver 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6575

concernant la modification des conditions d'admission des programmes de baccalauréat en travail social (7798) et de certificat de travail social (4155)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la résolution UQO-CM1TS-13 du conseil de module du travail social, adoptée lors de la réunion tenue le 31 octobre 2019, au sujet des changements à apporter aux conditions d'admission;

ATTENDU la résolution UQO-CM1TS-20 du conseil de module du travail social, adoptée lors de la réunion tenue le 28 février 2020, au sujet des changements à apporter aux conditions d'admission au certificat en travail social;

ATTENDU le triptyque de modification du programme de baccalauréat en travail social (7798);

ATTENDU le triptyque de modification du programme de certificat en travail social (4155);

ATTENDU la résolution 370-CE-2984 de la commission des études du 4 juin 2020;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Patrick Duguay,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification des conditions d'admission sur la base études universitaires du baccalauréat en travail social (7798) et du certificat en travail social (4155), et ce, à compter du trimestre d'automne 2021, afin qu'elles se lisent comme suit :

> *« Avoir réussi un minimum de 30 crédits dans un programme universitaire, avec une moyenne générale de 2,5 sur 4,3 ou l'équivalent. De plus, la candidate ou le candidat doit répondre à un questionnaire et se soumettre à une entrevue au besoin ».*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6576

concernant les modifications du programme de baccalauréat ès arts général (7171)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la résolution MScS-20-49-343 du conseil de module des sciences sociales, adoptée lors de la réunion tenue le 19 février 2020, concernant la modification du baccalauréat ès arts général;

ATTENDU le triptyque de modification du programme de baccalauréat ès arts général (7171);

ATTENDU la résolution 370-CE-2989 de la commission des études du 4 juin 2020;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Patrick Duguay,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications au plan de formation et aux objectifs du programme de baccalauréat ès arts général (7171);

D'APPROUVER la modification des conditions d'admission sur la base adulte au programme de baccalauréat ès arts général (7171) qui consiste à remplacer le texte de 300 mots par un questionnaire sur les motivations, aptitudes et capacités des candidats à poursuivre des études universitaires, et ce, à compter du trimestre d'hiver 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6577

concernant la modification des conditions d'admission du programme de baccalauréat en sciences sociales, concentration en économique (7623)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la résolution MScS-20-50-350 du conseil de module des sciences sociales, adoptée lors de la réunion tenue le 21 avril 2020, concernant la modification d'une condition d'admission du baccalauréat en sciences sociales, concentration en économique (7623);

ATTENDU le triptyque de modification du programme de baccalauréat en sciences sociales, concentration en économique (7623);

ATTENDU la résolution 370-CE-2991 de la commission des études du 4 juin 2020;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification des conditions d'admission du programme de baccalauréat en sciences sociales, concentration en économique (7623) qui consiste à remplacer le cours d'appoint MAT0123 *Calcul différentiel et intégral* par le cours MQT1203 *Éléments de mathématiques pour la gestion*, et ce, à compter du trimestre d'hiver 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6578

concernant le projet de création d'une concentration en gestion de projet pour les programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) (1522, 1523, 1524) au campus de Gatineau

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU le dossier de création de la concentration en gestion de projet aux programmes de MBA 1522, 1523 et 1524;

ATTENDU la résolution 370-CE-2974 de la commission des études du 4 juin 2020;

ATTENDU la résolution 129-SCE-280 de la sous-commission des études du 13 mai 2020;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal non confirmé de la cent-vingt-neuvième réunion de la sous-commission des études du 13 mai 2020;

ATTENDU les résolutions 01-05-02-2020 et 02-05-02-2020 du comité de programme de la maîtrise en administration des affaires (MBA) concernant la création d'une concentration en gestion de projet et de son ajout aux programmes 1522, 1523 et 1524;

ATTENDU la complémentarité entre les disciplines de l'administration des affaires et de la gestion de projets;

ATTENDU l'opportunité d'établir une passerelle entre la maîtrise en administration des affaires (avec essai, cheminement régulier) (1523) et la maîtrise en gestion de projet (3249);

ATTENDU que l'établissement de la passerelle nécessite l'ajout de la concentration en gestion de projet au programme de maîtrise en administration des affaires (avec essai, cheminement régulier) (1523);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chrystine Loriaux, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIR les admissions à la concentration en gestion de projet pour les programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) (1522, 1523, 1524) offerts au campus de Gatineau à temps complet et à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver, et ce, à compter du trimestre d'hiver 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6579

concernant le projet d'ouverture conditionnelle des admissions au doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU le projet de création du programme de doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche);

ATTENDU la résolution 336-CE-2591 de la commission des études du 6 octobre 2016 approuvant le projet de création du doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche);

ATTENDU l'avis de la commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) concernant le projet du doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche) de l'UQO;

ATTENDU la résolution 364-CE-2930 de la commission des études du 23 janvier 2020 approuvant le projet de modification du programme en réponse aux conditions et suggestions de la CEP;

ATTENDU la réponse de l'UQO aux questions du comité des programmes universitaires (CPU) au sujet du programme de doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche) de l'UQO;

ATTENDU l'analyse financière du programme de doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche);

ATTENDU que les admissions au doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche) se feront sous réserve de la réception de la lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur autorisant le financement de l'effectif étudiant;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chrystine Loriaux, appuyée par monsieur Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIR les admissions au doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche) au trimestre d'automne selon un régime d'admission à temps complet, et ce, à compter de l'automne 2020 et sous réserve de l'autorisation de financement de l'effectif étudiant du programme par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6580

concernant la nomination à la présidence du conseil d'administration

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la démission de la présidente du conseil d'administration, madame Diane Godmaire, de son siège de membre socio-économique le 22 mai 2020;

ATTENDU les articles 53.7, 53.8, 72 et 73 du *Règlement général* de l'UQO, lesquels stipulent que le mandat de présidence est d'une durée de deux (2) ans, renouvelable, et désignent les catégories de membres éligibles à ce poste;

ATTENDU les manifestations d'intérêt communiqué en séance par la ou les personnes éligibles à la charge de présidence;

ATTENDU l'élection en séance;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Dimitri della Faille de Leverghem, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉLIRE monsieur Patrick Duguay, président du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un mandat d'une durée de deux (2) ans débutant le 16 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6581

concernant la nomination d'un membre au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'adoption, le 3 décembre 2018, de la *Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué auprès des professeurs le 15 janvier 2020 et d'un rappel le 3 février 2020;

ATTENDU la candidature reçue;

ATTENDU les recommandations du secrétaire général;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Patrick Duguay, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Paul R. Carr, professeur, membre du comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel pour un mandat débutant le 1er août 2020 et se terminant le 31 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6582

concernant la nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU que l'article 6 de *la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* prévoit que les membres du comité d'éthique de la recherche (CER) sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans renouvelable, sauf l'étudiant qui est nommé pour un (1) an;

ATTENDU la recommandation de l'Association générale des étudiants de l'UQO de nommer un (1) étudiant membre du CER;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Bourgon, appuyée par madame Chrystine Loriaux,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Isabelle Charbonneau, étudiante, membre du CER à titre de personne inscrite à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat pour un mandat d'un (1) an, soit du 16 juin 2020 au 15 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6583

concernant la nomination de la représentante de l'Université du Québec en Outaouais au conseil d'administration du Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des Petits

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'octroi d'un bail emphytéotique (résolution 101-CA-1627) afin de permettre la construction du Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des Petits;

ATTENDU la résolution 89-0009-AG du Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des Petits réservant un siège d'administrateur sur la composition de leur conseil d'administration;

ATTENDU la résolution 410-CA-6263 nommant madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines, comme représentante pour un deuxième mandat de deux (2) ans à compter du 1er septembre 2018;

ATTENDU que madame Nancy Beaulieu ne souhaite pas solliciter un 3e mandat;

ATTENDU la pertinence de maintenir la représentation de l'Université au sein de ce conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources de désigner à ce titre madame Geneviève Lapointe, agente de recherche au Décanat des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Patrick Duguay,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Geneviève Lapointe, agente de recherche au Décanat des études, comme représentante de l'Université du Québec en Outaouais au conseil d'administration du Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des Petits pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 1er septembre 2020 au 31 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 427-CA-6584

concernant la modification au Cadre de rémunération des cadres supérieurs de l'UQO

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-septième réunion tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec;

ATTENDU que depuis le 1er mai 2018, les conditions de rémunération accordées à un membre du personnel de direction supérieure doivent être conformes aux conditions d'encadrement de la rémunération prévues à l'article 5.11 des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec;

ATTENDU que ces conditions d'encadrement comprennent des responsabilités pour les conseils d'administration à l'égard d'un cadre de rémunération, ainsi que des responsabilités pour les établissements encadrant la reddition de comptes et la transparence;

ATTENDU le Cadre de rémunération des cadres supérieurs de l'UQO adopté le 17 juin 2019 (résolution 418-CA-6412);

ATTENDU que des modifications doivent être apportées audit Cadre afin de le rendre conforme aux conditions de rémunération des cadres supérieurs prévues à la règle 5 .11 des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec;

ATTENDU que le Règlement général 6 « Ressources humaines » encadrent les conditions de travail des cadres supérieurs embauchés avant le 1er mai 2018;

ATTENDU que la rémunération des cadres supérieurs avant l'entrée en vigueur de l'article 5,11 des règles budgétaires était basée sur la rémunération des cheffes et chefs d'établissement et progressait de la même façon**;**

ATTENDU l'équité interne quant au traitement annuel des cadres supérieurs;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Nadine Le Gal, appuyée par monsieur Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications au Cadre de rémunération des cadres supérieurs de l'UQO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy,
Secrétaire général